

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7241735101**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<http://www.anjou-agricole.com/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7241735101>

Cette annonce a été mise en ligne le **6 janvier 2021** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

### AVIS

FIDAL

52 Rue Jacques-Yves Cousteau

85000 LA ROCHE SUR YON

LE PARADIS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

au capital de 7 700 euros

Siège social : 1 Rue du Paradis - LE FUILET

49270 MONTREVAULT SUR EVRE

433 357 670 RCS ANGERS

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires

de l'Associé unique du 31 décembre 2020, il résulte que :

l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de :

1 Rue du Paradis - LE FUILET - 49270 MONTREVAULT

SUR EVRE à 219 Impasse du chant des loups – 85440

TALMONT SAINT HILAIRE et ce à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'associé unique a décidé également la dissolution

anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et

sa mise en liquidation.

L'associé unique a nommé comme Liquidateur, Madame

Catherine LAURE demeurant 219 Impasse du chant des

loups – 85440 TALMONT SAINT HILAIRE, avec les

pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de

liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, et a mis fin

aux fonctions de Gérante de Madame Catherine LAURE.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la

Société au 1219 Impasse du chant des loups – 85440

TALMONT SAINT HILAIRE, adresse à laquelle toute

correspondance devra être envoyée, et, actes et

documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera

effectué au greffe du tribunal de commerce compétent.

Mention sera faite au RCS : ANGERS.

Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex

